

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 31 JANVIER 2011.

Présents : Mme Marie-Odile MARBACH – GAUTHIER Jacqueline – BLANDIN Aline - Mrs BERTRAND Jean-Pierre – QUETAT Jean-Paul – ROUGET Pierre – BONIN Michel – CLERC Robert – LEBAUT Gérard – CHARDEAU Roger – BONNOT Christian – THIEBAUD Michel

Personnel : Mme TISSIER Carole – GUILLET Bernadette

Invité : Mr Jean-François LAUTISSIER Conseiller Général

Le Conseil Communautaire approuve le compte rendu de la séance du 29 Novembre 2010.

Madame Aline BLANDIN est nommée secrétaire de séance

**Décisions :**

Le Conseil Communautaire :

- Autorise Mme la Présidente à signer la convention cadre « Missions facultatives » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, aux missions facultatives du centre de gestion.
- Autorise Mme la Présidente à signer le contrat avec Bourgogne Repas pour assurer les repas du centre de loisirs. Le coût du repas est fixé à 2,98 € TTC.
- Transports à la demande : le dossier relatif à la mise en œuvre d'un transport à la demande étant soumis à la commission permanente du mois de février, celle-ci ne sera effective qu'au 1<sup>er</sup> mars pour une durée de 6 mois. Aussi cela implique l'annulation de la délibération prise lors de la séance du 29 novembre 2010 pour un fonctionnement du service au 01 mars 2011.
- Piscine : Mme la Présidente fait lecture du compte rendu succinct de l'étude d'optimisation financière de la piscine de La Guiche d'où il ressort 2 scénarios.

Scénario 1 : l'extension du périmètre organisationnel de la piscine regroupant La CC de La Guiche, La CC de Mont Saint Vincent, la CC de St Bonnet de Joux, la commune de Gourdon et CC du canton de Charolles : potentiel de 14240 habitants. Cette structure permettrait un partage des charges liées à la piscine à un niveau communautaire.

Scénario 2 : Opportunité de la loi relative à la réforme territoriale, pour la Communauté de Communes de La Guiche de rejoindre l'ère métropolitaine de la CU de Montceau les Mines (et des autres CC voisines sur un territoire continu).

- Guinguette : le gérant a été prévenu par lettre recommandée avec accusé de réception que son bail de location pour le restaurant et le camping prendra fin le 30 avril 2011.
- Mme la Présidente informe le Conseil Communautaire des tarifs de sorties du Centre de Loisirs ados de Février :

Sortie Laser Game : 12€

Atelier customisation : 5€

Sortie patinoire : 10€

Soirée jeux raclette : 8€

Sortie concert soprano : 15€

- Local espace jeunes : la location sera effective au 01 février 2011 pour un loyer mensuel de 200,00€ charges comprises décision prise lors de la réunion du 28 septembre 2010.
- Mme la Présidente fait lecture d'un courrier concernant la vente d'une parcelle de terrain d'une superficie de 44a 28ca à Le Rousset pour un montant de 530€ dans lequel il est indiqué qu'il faut exercer un droit de préférence, le vendeur choisissant librement l'acquéreur. Le Conseil Communautaire donne un avis favorable sur cette offre et charge Mme la Présidente de répondre à ce courrier en émettant un droit de préférence au prix et conditions notifiés.

- Mme la Présidente informe le conseil communautaire que les parcelles BE100, BE101, BE102 et BE103 d'une surface de 136a 95ca sont en friches et qu'une proposition lui a été faite pour entretenir ces parcelles aux conditions suivantes : location gratuite des parcelles pendant une durée de 4 ans.

Le conseil communautaire donne son accord pour mettre ces parcelles à disposition gracieusement pendant 4 ans et autorise Mme la Présidente à signer la convention précaire à intervenir.

Dit qu'une parcelle de terrain d'environ 300m2 faisant partie de la BE102, située derrière la maison en location est à maintenir avec celle-ci.

Affaires diverses :

- Débat et réflexion sur la fermeture de l'école de St Martin de Salency.

Fin de la réunion : 21 H 30